



**Madame Agnès BUZYN**  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**Objet : PREAVIS DE GREVE**

*Lettre Recommandée avec A.R.*

Paris, le 12 mai 2018

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers **SNPI CFE-CGC**, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **professionnels infirmiers (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) des secteurs publics** de toute nature (sanitaire, médico-social, à domicile) à un mouvement de grève :

## **Mardi 22 mai 2018**

Nos revendications portent sur :

- Le rétablissement pour les infirmières de catégorie A de la **prise en compte de la pénibilité** (bonification retraite d'un an tous les 10 ans, accordée en 2003 aux infirmières en B)
- **Un moratoire sur les plans d'économies** dans les établissements hospitaliers, alors la circulaire budgétaire 2018 prévoit 900 millions d'euros d'économies ;
- Une négociation salariale immédiate pour le **dégel de la valeur du point d'indice**, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- **L'arrêt des suppressions d'emplois** (30.000 programmées sur 5 ans) et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de **titularisation des contractuels**, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour **faire respecter l'égalité professionnelle** ;
- **L'abrogation du jour de carence** ;
- La défense et la **pérennisation du système de retraite par répartition** et des régimes particuliers ;

Le syndicat **SNPI CFE-CGC** est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la **Fédération CFE-CGC Santé-Social**. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. La CFE-CGC est le 4<sup>ème</sup> syndicat représentatif dans le privé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Thierry AMOUROUX